

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 7 décembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Dellac, M. Taïbi, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Monany

-----



## Délibération n° 15-02 du 7 décembre 2023

### **ADHÉSION À LA PLATEFORME DES COLLECTIVITÉS SOLIDAIRES AVEC SOS MÉDITERRANÉE ET SOUTIEN À L'ASSOCIATION SOS MÉDITERRANÉE AU TITRE DE 2023**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n°97-VI-02 du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

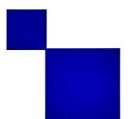
Vu le courrier de demande de soutien de SOS Méditerranée du 28 novembre 2023,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE une subvention de 10 000 euros à l'association « SOS Méditerranée » au titre de 2023.

- APPROUVE la Charte d'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires avec SOS Méditerranée, dont le projet est ci-annexé ;



- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ladite charte et tous documents relatifs à cette adhésion au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,  
et par délégation,

Abstention(s) de :

*M. Dallier, M. Martin P-Y, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura*

Mme Choulet use du pouvoir de M. Bluteau et Mme Ségura de Mme Paul

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 6                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*